

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4091)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL600

présenté par
M. Mazars, rapporteur

ARTICLE 12

À la première phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« administration »,

insérer le mot :

« pénitencier, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.